

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 24 JUIN 2024, A 19 H 30,
A LA SOCIET'HALLE
PROCES-VERBAL N° 392**

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
 2. Déclarations de groupes (page 4)
 3. Procès-verbal N° 391 du 27 mai 2024 (page 5)
 4. Remplacement de M. Patrick Tobler (Moutier à Venir) en tant que membre de la Commission de gestion et de surveillance (page 5)
 5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2024) (page 5)
 6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 267'000.— (TTC) pour le remplacement de la balayeuse (MFH 2500 de chez Aebi & Co. AG à Berthoud) (page 6)
 7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2023 (page 8)
 8. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 9)
 9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2023 (page 10)
 10. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 14)
 11. Communications (page 14)
 12. Questions orales (page 15)
 13. Divers (page 17)
-

Affaires en suspens

- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure)**
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
 - **N° 1834 – MO 741 | Délai de réponse : 08.09.2024**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Veiller à la qualité de l'air dans les bâtiments publics de la Commune de Moutier »
 - **N° 1835 – MO 742 | Délai de réponse : 08.09.2024**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour que l'AG culturel soit accepté au Cinoche »
 - **N° 1836 – IN 524 | Délai de réponse : 27.09.2024**
Interpellation du PSA intitulée : « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantermerle »
 - **N° 1837 – MO 743 | Délai de réponse : 08.10.2024**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour l'introduction d'un congé menstruel »
 - **N° 1838 – IN 525 | Délai de réponse : 06.09.2024**
Interpellation de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Ramassage des déchets encombrants et déchets verts dans la République et Canton du Jura »
 - **N° 1839 – MO744 | Délai de réponse : 03.12.2024**
Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Sauvons les anciens postes d'aiguillage »
 - **N° 1840 – IN 526 | Délai de réponse : 03.10.2024**
Interpellation du Centre relative à une déchetterie centralisée
-

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « **Documentation des séances du Conseil de Ville** », puis cliquer sur 2024 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet : www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».
- Lors de sa séance du 3 juin 2024, le Bureau du Conseil de Ville a arrêté l'ordre du jour en tenant compte du fait que le rapporteur du Conseil municipal en charge du rapport sur les comptes communaux 2023 arriverait avec du retard à la séance. Dès lors, le point y relatif a été mis au point 8 de l'ordre du jour pour cette raison.

INTRODUCTION

M. Bastien Eschmann, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues, Madame, Messieurs, les membres du Conseil municipal, Madame, Monsieur, les journalistes, Mesdames, Messieurs, soyez les bienvenus à cette troisième séance du Conseil de Ville de l'année.

Ce soir en préambule je vous informe que M. Sébastien Queloz (Le Centre), est remplacé par M. Roland Piquerez ; M. Léonard Paget (Jeunes Progressistes de Gauche), est remplacé par M. Aitor Meyer ; M. Patrick Muster (Osez Moutier !), est remplacé par M. Laurent Zuber ; M. Grégory Mosimann (RPJ), n'est pas remplacé mais il est excusé.

Dans les rangs du Conseil municipal, je vous informe que M. Pascal Eschmann arrivera avec quelques minutes de retard, comme annoncé dans la convocation.

Ordre du jour

Au niveau de l'ordre du jour, vous l'avez toutes et tous reçu. Je vous propose une adjonction, à savoir un nouveau point 4 qui s'intitulerait : « Remplacement de M. Patrick Tobler (Moutier à Venir) en tant que membre de la Commission de gestion et de surveillance ».

Evidemment, l'ancien point 4 deviendrait le point 5 et ainsi de suite.

Est-ce que d'autres modifications sont demandées par rapport à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, l'ordre du jour modifié est accepté. Les points sont décalés en conséquence.

1. Appel

- membres présents	: 35
- membres absents et excusés	: 4
- membres absents et non excusés	: 2
- membres suppléants présents	: 5
- membres présents à la séance	: 40

40 membres sont présents :

PSA : Mmes Laure Hagmann Bortolussi, Mylène Jolidon, Sandrine Juillard, Jeanne Lusa, Sandra Monnerat Choffat, Pauline Weiss, Marina Zuber, Corinne Schwab et MM. Jérôme Nicoulin, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ;

Le Centre : Mmes Caroline Branca, Maryline Tièche, Souade Wehbé et MM. Bastien Eschmann et Christophe Nicoulin ; **RPJ** : Mme Chantal Mérillat ; MM. Enzo Dell'Anna et Claude Mottaz ; **RAU** : Mmes Camille Ostorero et Mathile Roulin ; M. Corentin Faivre ; **MAV** : Mmes Anne Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Pascal Amrein, Jean-Guy Berberat, Francis Carnal, Benoit Marchand, Francis Pellaton ; **PCSI Jura** : MM. Julien Berthold et Claude Girardin ; **Osez Moutier !** : M. Patrick Schlup ; **Jeunes progressistes de gauche** : -

4 membres sont absents et excusés :

(Le Centre) M. Sébastien Queloz ; (JPG) M. Léonard Paget ; (OM) M. Patrick Muster ; (RPJ) M. Grégory Mosimann.

2 membres sont absents et non excusés :

(MAV) MM. Raphaël Girault et Thierry Leuenberger

5 membres suppléants sont présents :

(Le Centre) M. Roland Piquerez ; (JPG) M. Aitor Meyer ; (OM) M. Laurent Zuber ; (MAV) Mme Maude Aschwanden et M. Ulrich Vigna.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, Maire, M. Valentin Zuber, Vice-maire, Mme Suzanne Kohler ; MM. Pierre Sauvain, Pierre Coullery, Marc Tobler, Clément Piquerez, Pascal Eschmann (arrivée à 20 h 11), Stéphane Girardin.

Sont également présents :

M. Christian Vaquin, Chancelier ; M. Fabrice Zartemi, Administrateur des finances

Présidence :

M. Bastien Eschmann

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : On a une déclaration de groupe qui nous a été annoncée, celle des Rauraques. Je cède la parole à M. Corentin Faivre.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le mois de juin a été assez mouvementé, apportant plusieurs bonnes nouvelles.

Tout d'abord, les comptes présentés ce soir ont satisfait le Rauraque. La commune retrouve une situation financière favorable après quelques années difficiles. Ce bon résultat montre que nous sommes sur la bonne voie et nous espérons avoir des chiffres tout aussi positifs l'année prochaine. Nous rappelons qu'il est crucial d'éviter de se retrouver sans fortune lors des années à venir pour ne plus revivre ces périodes difficiles.

La votation sur l'école ménagère a été largement soutenue. Le Rauraque est ravi que ce projet puisse enfin voir le jour, après plus de 20 ans de propositions diverses. Nous estimons que c'est le meilleur projet proposé jusqu'à présent. Ces nouvelles cuisines offriront aux jeunes prévôtois un espace de qualité pour apprendre, et qui soit attractif et conçu pour durer plusieurs décennies.

Une autre bonne nouvelle qui nous vient de notre futur canton. La République et Canton du Jura installera un pôle de formation pour compenser le départ du ceff de Moutier. Ce pôle proposera des formations dans le domaine de l'artisanat et technique, ainsi que des maturités professionnelles post-CFC et une école supérieure d'informatique. C'est une excellente nouvelle et une promesse tenue de la part du Canton du Jura. Ce pôle permettra aux jeunes de la région, y compris de Moutier, de bénéficier d'un cadre de qualité pour leur formation. Cela fait également 7 ans qu'a eu lieu le vote historique du 18 juin, un beau souvenir pour le Rauraque et pour moi, car c'était ma première votation sur l'appartenance cantonale. Ce souvenir est encore gravé dans ma mémoire. Bien que nous aurions préféré rejoindre ce canton plus tôt, la création de ce pôle est un aboutissement de ce résultat !

Samedi dernier, trois jeunes prévôtois, accompagnés par le SeJAC, ont reçu le « Prix pour l'engagement citoyen » de la Fondation pour la Démocratie. Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Des nouvelles moins réjouissantes qui concernent la création d'une école secondaire à Grandval. Certaines communes de la couronne, notamment du Cornet, ont souhaité la création de cette nouvelle école. Bien que nous n'ayons pas notre mot à dire et que le choix revienne à ces communes, le Rauraque tient à rappeler que la plupart de ces écoliers viennent déjà à Moutier pour des activités sportives et culturelles. Ils participent dès leur plus jeune âge à la vie de notre ville. Il serait regrettable de ne pas leur permettre de rejoindre

leurs camarades de foot ou de danse à l'adolescence. Notre ville possède une école secondaire de qualité, permettant aux élèves d'apprendre à leur niveau et de progresser à leur rythme. Il serait dommage de ne plus accueillir ces élèves à Moutier pour des raisons idéologiques ! Le Rauraque exprime son soutien aux différentes familles et particulièrement à ces jeunes, qui seraient privés d'une bonne école !

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre.

3. Procès-verbal N° 391 du 27 mai 2024

M. le Président : Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal. Est-ce qu'il appelle à des commentaires de votre part ? Ça ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal N° 391 du 27 mai 2024 est accepté.

4. Remplacement de M. Patrick Tobler (Moutier à Venir), en tant que membre de la Commission de gestion et de surveillance

M. le Président : Moutier à Venir a-t-il une proposition à nous soumettre. M. Francis Pellaton vous avez la parole.

M. Francis Pellaton : Moutier à Venir propose Mme Pascale Gerber.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, Mme Pascale Gerber est élue membre de la Commission de gestion et de surveillance.

5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2024)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2024), comportant 8 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Sandra Monnerat Choffat, rapporteur de la Commission de gestion et de surveillance. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. La Commission de gestion et de surveillance, cette année, en ce premier semestre, s'est penchée sur le management des chefs de service de la commune. Vous avez certainement lu tout le rapport, je me borne ici à relire les recommandations faites par ladite commission.

La commission invite les autorités à se pencher sur le nombre très ou trop élevé des chefs de service ainsi que le nombre d'employés très variable sous la responsabilité d'un chef de service. Entre 0 et 40 employés environ. La commission est favorable à l'idée qu'il faudrait annualiser et formaliser davantage l'entretien de collaboration afin de le rendre positif et constructif. C'est-à-dire axé sur ce qui fonctionne, féliciter le collaborateur, sans oublier de

former de manière adéquate les chefs de service appelés à gérer lesdits entretiens. La commission souhaiterait vivement officialiser une fonction spécifique RH au sein de la commune. Le responsable RH actuel occupe un poste à responsabilités multiples et énergivores. Son travail est conséquent. Un responsable RH serait à même d'assurer un réel accompagnement des collaborateurs et managers tout en gérant les aspects administratifs de sa fonction.

La commission veut également encourager la commune à inclure un critère lié aux compétences managériales dans le processus de recrutement des managers. Dans les cas où ces compétences manqueraient, la commission souhaiterait que la commune prévoie un plan de formation pour le manager fraîchement recruté.

La commission trouverait opportun que la procédure de gestion de conflit, qui n'est certainement pas totalement clarifiée pour tous les collaborateurs et managers, soit rafraîchie régulièrement. Et enfin, la commission s'étonne du pourcentage extrêmement bas de certains chefs de service, moins de 30 à 40%, et souhaiterait que pour les cas concernés ce pourcentage soit réévalué afin de permettre une meilleure exécution des activités.

Dans les conclusions de la Commission de gestion, je relève juste ici que la commission, grâce à son enquête, a pu mettre en lumière les compétences de management des chefs de service de notre commune. Il a été ressenti auprès de ceux-ci une réelle envie de bien faire leur travail et de communiquer au mieux avec les collaborateurs. Consolider l'esprit d'équipe est toujours une culture présente. L'implication des chefs de service l'en a attesté. Merci de votre écoute.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. J'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2024 ; Management des chefs de service de la commune de Moutier) est accepté.

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 267'000.- (TTC) pour le remplacement de la balayeuse (MFH 2500 de chez Aebi & Co, AG à Berthoud)

La mise en service de la balayeuse mécanique date de décembre 2012. Cette machine a donc actuellement un peu plus de 11 ans.

Mise à part la période hivernale, la balayeuse fonctionne presque tous les jours et cumule près de 8'500 heures d'utilisation (~5 heures /jour).

La machine a atteint ses limites d'utilisation et son changement est devenu indispensable d'autant plus qu'actuellement une panne est survenue et empêche de l'utiliser avec tout son potentiel.

Le choix de la motorisation a été présenté à la Commission technique le 31 janvier 2024. Lors de cette séance, la Commission technique a pu juger et se positionner sur le type de motorisation qui équippa la future balayeuse et a opté pour une motorisation électrique et non thermique.

La voirie a ensuite procédé à l'essai de trois balayeuses électriques de marques différentes ; essais qui se sont déroulés en ville de Moutier et d'une durée minimale de trois jours par machine.

Ces essais sont indispensables car ils permettent d'affiner au mieux les critères et de définir le produit le plus efficient.

D'ailleurs ils ont démontré que sur les trois produits testés, une machine avait une conception non aboutie et ne répondait pas aux attentes contrairement aux deux autres machines, qui se sont montrées tout à fait capables d'effectuer le même travail que la balayeuse actuelle, dans des conditions similaires et cela pendant toute une journée la nécessité de recharge.

Les essais ont véritablement permis d'évaluer in situ qu'une motorisation électrique est réellement viable dans la configuration topographique de la ville et correspond aux besoins.

Le montant pour la libération de crédit se base sur des demandes de devis auprès de fournisseurs afin de s'approcher au mieux du montant réel d'acquisition et ne comprend pas la reprise de l'actuelle machine.

Une panne dont le montant de la pièce à changer est de Fr. 2'500.— vient de se produire et nous arrivons également à la veille d'un service. Dans le contexte du changement, le service souhaite limiter au maximum les frais de maintenance.

Par conséquent, le montant de la reprise ne saurait être établi clairement mais, à titre indicatif, est estimé à ~ Fr. 13'000.— pour un véhicule sans panne et pourrait descendre jusqu'à ~ Fr. 9'000.— si cette panne ne devait pas être réparée.

Lors de la journée de finalisation des budgets et investissements, un montant de Fr. 350'000.— était prévu pour le remplacement de la balayeuse. Celui-ci a été ramené à Fr. 180'000.— par la Commission des finances dans sa version définitive.

Le crédit, indexable, de **Fr. 267'000.—** (TTC) à libérer se composera de deux montants, soit celui inscrit aux investissements 2024 et un complément hors investissements :

- Fr. 180'000.— (TTC), montant prévu à la planification financière 2024 ;
- Fr. 87'000.— (TTC), montant hors planification.

En conséquence, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir voter l'arrêté relatif au crédit.

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs. Vous avez pris connaissance du rapport en lien avec l'achat d'une nouvelle balayeuse munie d'un moteur électrique. Nous tenions à vous présenter quelques points importants afin que vous puissiez prendre votre décision en toute transparence.

Voici quelques points concernant l'ancienne balayeuse à remplacer impérativement. Cela fait onze ans que vous croisez cette balayeuse dans les rues de Moutier. Les années l'ont usée et les réparations deviennent couteuses. Vous pouvez vous rendre compte de ces heures de travail importantes ainsi que des centaines de tonnes de détritiques qu'elle a aspirées. Sa remplaçante n'aura pas moins de travail.

En ce qui concerne la motorisation, il est intéressant de vous montrer quelques aspects techniques. Vous remarquerez que la plus grande différence reste le prix, c'est indéniable. En revanche, la consommation n'est pas à négliger. Vous remarquerez l'économie annuelle grâce à la motorisation électrique.

Pour le bruit, il n'y aura aucune différence perceptible car c'est le système d'aspiration qui surpasse le bruit du moteur.

Cette diapositive est intéressante, on l'a trouvée sur le site d'un fournisseur. C'est un comparatif des coûts à long terme concernant les deux types de motorisation. Dans ce cas-ci, nous remarquons que l'équilibre financier est atteint après quatre ans d'utilisation. Pour être honnête, ce cas de figure tient compte d'une utilisation extrême. Disons que pour nous, l'équilibre sera atteint aux alentours des six ans, ceci en se basant sur les prix actuels de l'énergie évidemment.

De plus, il faut prendre en compte l'argument de l'écologie en faveur de la motorisation électrique. Je ne m'y attarderai pas car nous sommes déjà toutes et tous assez informés, je ne vous apprendrai rien.

Et pour terminer cette présentation, nous tenions à vous montrer une image de la balayeuse en question que vous pourriez croiser dans les rues de notre ville. Il faut savoir que plusieurs villes en Suisse en possèdent une depuis des années et certaines ont même renouvelé leur achat quelque temps après pour en acquérir une ou plusieurs selon la taille de la ville. Il faut donc en conclure qu'elle en vaut la peine. Nous avons également logiquement pris en compte le choix des voyers, qui vont passer des heures à l'utiliser. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit indexable de Fr. 267'000.-, toutes taxes comprises, pour le remplacement de la balayeuse.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 3 : la discussion n'est pas demandée.

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l' article 47, ch. b du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur préavis favorable de la Commission technique ;
- sur préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal

a r r ê t e :

Art. 1 :

Le crédit indexable de **Fr. 267'000.-**, (TVA 8,1 % comprise), pour le remplacement de la balayeuse MFH 2500, **est voté**.

Art. 2 :

Le financement de cette dépense est assuré à raison de :

- Fr. 180'000.- (TTC), montant prévu à la planification financière 2024 ;
- Fr. 87'000.- (TTC), montant hors planification.

Art. 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2023

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2023, comportant 130 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Il n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Comme chaque année à pareille époque, je peux me contenter de me

répéter et de vous dire que je confirme en tout point le contenu de ce document tant il est détaillé, fouillé et accompli.

Mais je tiens aussi expressément à remercier de tout coeur toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration et à sa rédaction, en particulier les services communaux, mais aussi les directions et secrétariats des institutions affiliées à la Municipalité.

Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2023.

8. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Comme cela a été dit en préambule, enfin dans la communication du Rauraque, je vais vous parler un petit peu du ceff. Vous avez donc pu prendre connaissance de cette information d'importance, réalisée par la République et Canton du Jura, concernant l'ouverture d'un pôle de formation qui est donc une excellente nouvelle pour les jeunes de Moutier et de la région. Ce pôle proposera une multitude de formations à travers cinq domaines qui seront déployés, et ce centre répondra parfaitement aux besoins de la cité prévôtoise, notamment au niveau de sa structure économique, ce qui pour nous est un point absolument fondamental.

Dans le détail, il y aura donc dans le domaine de l'artisanat l'ouverture des filières d'installateurs électriciens, d'installateurs sanitaires, d'installateurs en chauffage, de ferblantiers et d'agents d'exploitation. Dans le domaine technique l'ouverture d'une classe de polymécaniciens, d'une classe de mécaniciens de production et d'une classe d'informaticiens. Il y aura également des maturités professionnelles post CFC, qui regrouperont en un seul site des filières architecture, technique et sciences de la vie, santé et social et économie et services.

Il y aura en plus un déplacement à Moutier de l'école supérieure d'informatique de gestion, au niveau ES, la fameuse ESIG, et puis à signaler encore l'ouverture de classes dans le domaine de la formation continue, qui sont mises sur pied par l'institution Avenir Formation. Ce site représente donc une immense opportunité pour le canton du Jura, mais également pour la ville de Moutier. Et donc nous considérons que c'est une excellente nouvelle, qui plus est un des engagements pris pendant la campagne qui est respecté, et même plus que respecté.

C'est la dernière fois, si je ne m'abuse, que nous nous retrouvons avant la votation sur le Concordat, qui aura lieu le dimanche 22 septembre 2024. Même si c'est un vote finalement assez technique, nous votons donc sur le principe du Concordat, et non pas un nouveau vote sur la Question jurassienne. Il nous paraît nécessaire que la population se déplace en masse pour ce scrutin historique. Il s'agira donc de ratifier un Concordat intercantonal. Il m'importe de préciser qu'un non de la part d'un des deux cantons mettrait un terme au processus, ce qui aurait évidemment comme conséquences pour la région, et plus particulièrement pour notre ville, de se retrouver dans une impasse, voire dans une crise politique absolument monumentale.

Au niveau de l'information à la population, et en concertation avec la Commission spéciale mixte, la Municipalité de Moutier a convié les deux cantons pour une séance d'information tripartite avant le scrutin. Toutefois, les cantons ont décliné l'invitation, souhaitant éviter tout risque de contestations ou de recours. Ceux-ci disent vouloir se limiter au canaux officiels et habituels de communication avant une votation cantonale, et de ne pas faire une exception pour la commune de Moutier, ce que nous regrettons. Nous aurions trouvé intéressant d'avoir un élément de communication un petit peu plus important.

Le Parlement de la République et Canton du Jura a adopté mercredi dernier, et ce à la quasi unanimité, la modification constitutionnelle en lien avec la création d'un quatrième district jurassien, celui de Moutier. L'Etat pourra ainsi déployer des services, le guichet unique, etc., conformément à leurs bases légales. A noter que la population jurassienne doit encore formellement se prononcer sur cette modification de la Constitution et ce sera le 24 novembre 2024, et là il n'y aura que la population du Canton du Jura qui votera. La planification institutionnelle par rapport à cette question de district est donc respectée et puis les délais, tant pour le canton que pour la commune de Moutier, là aussi sont tenus.

Le Parlement jurassien encore, a également plébiscité récemment l'arrêté lié à la fiche Moutier du plan directeur cantonal. Cette décision, qui elle aussi est assez technique, est en fait extrêmement importante pour le développement de notre ville. Pour imaginer tout ça, on pourrait parler un petit peu de colonne vertébrale de l'organisation d'une commune au niveau territorial. Ce document constitue la base de travail pour tout ce qui concerne l'aménagement du territoire. La fiche Moutier, c'est son nom, doit assurer de façon harmonieuse la continuité des projets en cours et futurs durant la phase transitoire. Elle sera valable jusqu'à la prochaine révision totale du plan directeur cantonal jurassien. La fiche sert également de base à l'élaboration de notre plan d'aménagement local, donc communal. Et conformément aux engagements des autorités jurassiennes, Moutier disposera ainsi du statut de pôle régional et de cœur de pôle au même titre que Delémont, Porrentruy et Saignelégier. La cité prévôtoise pourra également accueillir une zone d'activités d'intérêt cantonale. On peut aussi parler de la valorisation de la situation géographique de la ville et de sa forte connexion aux réseaux de communication ainsi que du rôle moteur qu'elle jouera dans le développement territorial jurassien.

Et enfin, l'offre touristique, elle, sera renforcée notamment à travers le tourisme économique puisque cela fait partie prenante de cette fiche. Et notons un détail, mais quand même un détail amusant, que c'est le Conseil fédéral qui doit valider définitivement ce document. C'est vous dire quand-même s'il est important. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber.

9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2023

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2023, comportant 10 pages, ainsi que le rapport succinct de l'organe de vérification des comptes (2 pages), ont été distribués aux membres du Conseil de Ville. Ces documents ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Petite introduction, peut-être M. Eschmann arrivera sur ces faits. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous l'aurez remarqué, les comptes 2023, sont plutôt bons, c'est le moins qu'on peut dire ou écrire. Réjouissons-nous ! Mais autant l'an passé déjà, je vous certifiais ne pas céder à l'abattement les années précédentes avec des chiffres passablement plus austères, autant je ne vais pas non plus tomber dans l'euphorie cette année.

Il faut juste savoir que lorsqu'on dévie d'un million, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, sur un budget de 62 millions, on est qu'à 1,6% de l'objectif. Ici vous me direz c'est 2 millions, ça fait donc 3.2%. Dès lors prudence et humilité restent de mise.

Selon quelques spécialistes en la matière, il est d'ailleurs beaucoup trop tôt pour penser être tirés d'affaire. C'est une des raisons pour lesquelles nous allons rester prudents et simplement nous en tenir au résultat probant de l'exercice achevé.

Moutier revit, et n'a donc eu besoin que de cinq ans pour rétablir la situation de découvert au bilan signalé en 2019 et ainsi retrouver un début de fortune. Je tiens ici à relever la part de toutes les Prévôtoises et de tous les Prévôtois dans ce redressement et évidemment, celle, importante, tenue par les collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité.

Qu'il est bon de sortir d'une spirale éminemment compliquée et d'entrer à l'équilibre dans notre nouvelle demeure. Merci à toutes les actrices et tous les acteurs qui de tout près ou d'un peu plus loin ont contribué à la remise à niveau. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. le Maire pour cette introduction. S'agissant de la présentation des comptes je regarde le Conseil municipal. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui prend la parole ? M. Valentin Zuber vous avez la parole.

M. Valentin Zuber, représentant du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, je pense que Pascal Eschmann sera arrivé quand je serai arrivé au terme de cette lecture. Comme d'habitude à cette période de l'année, les comptes communaux de l'exercice précédent ont été bouclés ainsi que le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville, qui vous a été transmis. Après avoir enregistré le premier découvert au bilan au 31 décembre 2019, d'un montant de près de Fr. 400'000.- et des exercices déficitaires qui ont suivi en 2020 et 2021, la tendance a été inversée dès l'exercice 2022 et ce surtout grâce aux revenus fiscaux des personnes morales. L'exercice 2023 pour lequel nous sommes présents aujourd'hui présente un excédent de revenus de 2,26 millions après comptabilisation d'une des prestations obligatoires de Fr. 274'000.- selon les règles MCH2.

Après assainissement du solde du découvert au bilan de 2,12 millions et quelque, la nouvelle fortune de la Municipalité de Moutier est de Fr. 50'210.83 au 31.12.2023. On est précis dans les comptes.

Le budget 2023 accepté par le Conseil de Ville en juin de l'année passée présentait un excédent de revenus de Fr. 220'180. Avec le résultat mentionné ci-dessus, l'amélioration globale est donc de Fr. 2'042'59.-.

De façon générale, quatre rubriques présentent une charge supplémentaire par rapport au budget 2023. Il s'agit de l'administration générale, avec une reprise de l'activité au terme de la crise Covid, de la culture et des sports, découlant principalement des charges à la piscine provoquées par la situation météorologique, de la santé et de l'économie publique découlant d'une attribution à un financement spécial.

Les cinq autres rubriques présentent une diminution de charges, d'où une augmentation des revenus, à savoir la sécurité, l'enseignement, la formation, rubrique dans laquelle l'école à journée continue va connaître les effets des mesures d'assainissement, le trafic avec une diminution de la charge nette de la rubrique voirie, l'environnement, et de manière nettement plus significative les finances et les impôts.

Les revenus fiscaux enregistrés en 2023 méritent que nous nous y attardions quelque peu et se présentent comme suit : à l'exception de la baisse quant aux impôts sur les successions et donations, tous les autres revenus fiscaux sont en hausse. Plus particulièrement les impôts sur le revenu des fortunes physiques de Fr. 637'000.-, mais également les impôts perçus à la source de Fr. 254'000.- et les partages d'impôts sur les personnes physiques de Fr. 199'000.-. Les impôts sur le bénéfice des personnes morales correspondent parfaitement aux prévisions. Toutefois, ils sont en diminution par rapport à l'année exceptionnelle 2022, soit 1,121 million en lieu et place de 1,8 million.

Au niveau de la péréquation financière, les revenus nets sont supérieurs aux prévisions de Fr. 211'000.-. Ils sont stables par rapport à ceux enregistrés lors de l'exercice 2022.

En 2023, les investissements nets se montent à 3,24 millions, dont Fr. 817'000.- concernent des rubriques qui sont autofinancées telles que le CRISM, le service des Eaux et les canalisations. Lors de l'établissement du budget, les investissements prévus étaient de Fr. 5'000'006.- avec un relativement faible niveau d'investissement comme celui-ci, une diminution de charges a également été comptabilisée au niveau des intérêts.

Des rubriques relatives à l'aide aux chômeurs, aux eaux propres et aux canalisations ont présenté un excédent de charges avec prélèvement sur les financements spéciaux. Le CRISM, les déchets et l'électricité ont dégagé un excédent de revenus avec attribution aux financements spéciaux.

Et parmi les éléments qui ont influencé favorablement les comptes 2023, on enregistre le résultat des mesures d'assainissement quant à l'école à journée continue. Egalement de la compétence communale, une économie significative des dépréciations découlant d'investissements limités est constatée. Et à l'exception de la fiscalité, on peut également

mentionner les écolages versés par les autres communes selon le nombre d'élèves effectif, la diminution de la contribution aux prestations complémentaires de l'AVS, ainsi que celle au décompte social de l'année écoulée. La revente des actions du Médicentre a permis de comptabiliser un gain comptable.

Au niveau des éléments défavorables, seul le découvert à la crèche peut être influencé par des décisions propres à la commune. On peut également mentionner l'augmentation de la participation au traitement des enseignants et le peu d'impôts sur les successions.

A noter également, signe des temps, que pour la seconde année toutes les rubriques communales ont subi les fortes hausses du prix de l'électricité et des combustibles. Pour le reste, les comptes de fonctionnement sont d'une manière générale bien maîtrisés. Les dépenses courantes et les investissements ont été limités au strict minimum. Le fait d'avoir eu un budget 2023 arrêté en cours d'exercice limite également les engagements. La très bonne surprise quant aux revenus fiscaux des personnes physiques a permis pour la deuxième année consécutive de renouer avec les chiffres positifs et d'assainir en totalité le découvert au bilan qui avait été enregistré en 2019.

Les autorités de la ville ne dépendent donc plus de la procédure de l'autorité bernoise et retrouvent leur liberté de manœuvre. Il faut rester très prudents néanmoins, ne pas crier victoire trop rapidement. Une des premières priorités du Conseil municipal sera de s'occuper de l'entretien des infrastructures et des immeubles communaux.

Je voudrais encore relever l'incroyable capacité de notre ville à rebondir et faire face aux défis qui lui sont soumis. La population et les milieux économiques prévôtois démontrent ainsi de formidables potentiels industriels, de magnifiques projets économiques et aussi donc financiers, qui font que notre ville a toujours pu et su relever de grands défis. Restons concentrés à construire sereinement notre avenir jurassien. Cet assainissement des finances communales est une étape importante dans le dossier du transfert. Le Conseil municipal l'avait dit d'ailleurs ici, qu'il comptait arriver au niveau du transfert avec une situation financière assainie et des finances retrouvées.

Pour terminer, les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire BfB avant d'être soumis au Conseil de Ville pour approbation. Ils ont obtenu un préavis favorable de la Commission des finances et du Conseil municipal. M. Fabrice Zartemi, moi-même en l'occurrence, mais Pascal s'il arrive, seront à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). Mme Maryline Tièche.

Mme Maryline Tièche : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville. Vous avez tous lu le rapport des comptes 2023 et ce je pense avec une certaine satisfaction. Nous sortons enfin la tête de l'eau et nous pouvons même dire que nous avons l'énergie de nager jusqu'au rivage. Nous bouclons les comptes 2023 avec un excédent de revenus, ce qui nous permet d'assainir totalement le découvert qui date de 2019. Nous nous sentons libérés. Nous récoltons ce jour les fruits des mesures mises en place l'année passée. Cependant, nous devons garder à l'esprit que la plus grande partie de l'excédent de revenus provient des impôts sur les personnes physiques, des impôts à la source et des impôts spéciaux, ces sommes sont difficilement prévisibles. Notre situation financière reste fragile. Nous demandons expressément au Conseil municipal d'être vigilant quant aux futures dépenses et de garder à l'esprit notre situation financière sensible, de ne pas gaspiller les deniers publics ces prochaines années.

Nous sommes sortis d'une situation périlleuse, mais nous devons rester précautionneux avec notre budget. Le Centre soutient les comptes 2023 et vous recommande donc de les accepter.

M. le Président : Merci Mme Maryline Tièche. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 2 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 3 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 4 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 5 : la discussion n'est pas demandée ;
Article 6 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 47 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le rapport de la fiduciaire "BfB" ;
- vu le rapport et le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e

Article 1

Les comptes communaux de résultat et d'investissement pour l'exercice 2023, sont approuvés tels que présentés.

Article 2

L'excédent de revenus du compte général, soit **Fr. 2'262'239.36** est porté en diminution du découvert du bilan. Le solde de Fr. 50'210.83 est comptabilisé comme excédent au bilan au 31 décembre 2023.

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr.	59'647'975.—
	Revenus du compte global	Fr.	62'322'125.62
	Excédent de revenus	Fr.	2'674'150.62
Dont	Charges du compte général	Fr.	41'394'520.94
	Revenus du compte général	Fr.	43'656'760.30
	Excédent de revenus	Fr.	2'262'239.36
	Charges Alimentation eau	Fr.	2'212'715.79
	Revenus Alimentation eau	Fr.	2'123'022.30
	Excédent de charges	Fr.	89'693.49
	Charges Eaux usées	Fr.	2'053.138.94
	Revenus Eaux usées	Fr.	1'875'185.82
	Excédent de charges	Fr.	177'953.12
	Charges Gestion déchets	Fr.	778'476.73
	Revenus Gestion déchets	Fr.	974'582.73
	Excédent de revenus	Fr.	196'106.—
	Charges CRISM	Fr.	359'149.45
	Revenus CRISM	Fr.	488'660.73
	Excédent de revenus	Fr.	129'511.28
	Charges SI commercial	Fr.	7'952'417.92
	Revenus SI commercial	Fr.	8'108'977.61
	Excédent de revenus	Fr.	156'559.69

	Charges SI exploitation	Fr.	5'094'936.13
	Revenus SI exploitation	Fr.	5'094.936.13
	Excédent de revenus	Fr.	0.—
Compte des investissements	Dépenses	Fr.	3'257'743.74
	Recettes	Fr.	15'000.—
	Investissements nets	Fr.	3'242'743.74

Article 3

Il est pris acte des dépassements de crédits particuliers de fonctionnement et d'investissement, selon liste jointe aux comptes, votés par le Conseil municipal dans le cadre de ses compétences, lors de sa séance du 7 mai 2024.

Article 4

Aucun mouvement au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre

« RUR : rétribution de l'utilisation du réseau ».

Attribution de Fr. 80'000.— au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique.

Article 5

Les dépassements généraux des crédits budgétaires de fonctionnement sont approuvés.

Article 6

Les différents comptes communaux et les annexes seront déposés à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

10. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : M. Clément Piquerez vous avez la parole.

M. Clément Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je profite pour donner une information vu que le thème est récurrent à cette tribune. La Préfecture a rendu sa décision dans le sujet de la mise en place des zones 30 km/h en ville de Moutier, et la Préfecture a donc rejeté tous les recours. Si cette décision n'est pas contestée à l'instance supérieure, nous pourrions donc commencer enfin la mise en œuvre de ces zones 30 km/h. Je n'ai pas encore de dates à vous donner, mais on commencera par un secteur, et ça suivra par la suite. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez.

11. Communications**Interventions parlementaires déposées**

- Postulat du PCSI intitulé : « Repensons les foires ! » (No 1841 – PO 155)
- Postulat du PCSI intitulé : « EJC à l'école enfantine de la Courtine » (No 1842 – PO 156)
- Question écrite du PSA intitulée : « Quelles perspectives pour les collaborations intercantionales suite à l'entrée de Moutier dans la République et Canton du Jura ? » (No 1843 – QU 422)

12. Questions orales

M. le Président : Plusieurs personnes se sont inscrites pour les questions orales. M. Francis Carnal.

M. Francis Carnal : Monsieur le Président, chers collègues, chers membres du Conseil municipal. J'ai deux questions d'un point de vue financier. Je voulais savoir combien a coûté à la commune l'organisation du Festival de la Liberté ? Et la deuxième, combien a coûté Espacestand à la commune de Moutier ? Merci.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Si je ne m'abuse, pour les deux événements en question, nous n'avons pas encore les décomptes finaux. Est-ce qu'il y a des choses qui doivent être réglées sur décompte, sur facture ? Nous vous communiquerons très volontiers les réponses à vos questions. Mais sur ce genre de questions, je vous invite plutôt à passer par la forme d'une interpellation pour avoir des éléments plus tangibles et pas par la question orale. Nous ne pouvons pas donner des éléments aussi précis en l'absence évidemment des données constatées. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Francis Carnal vous déclarez-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Francis Carnal se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Nous avons une deuxième question orale posée par Mme Pascale Gerber.

Mme Pascale Gerber : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers, chers collègues. Ma question est très simple. J'aurais voulu savoir, pour les Prévôtois et les Prévôtoises, quelle sera la quotité d'impôts qu'ils auront à payer, et ça dès l'entrée dans le canton du Jura, soit en janvier 2026 ? Merci.

M. le Président : Merci Mme Pascale Gerber. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Je vous remercie pour votre question. Malheureusement il n'y a pas de réponse toute faite, puisque le Conseil municipal n'a pas arrêté de quotité. Nous sommes, comme je crois que je l'avais rappelé lors du dernier Conseil de Ville, en train de réaliser une simulation de budget à la sauce jurassienne. En ce sens en fait, ce qu'il faut déjà réussir à inscrire, c'est toutes les charges, et puis quand nous aurons l'ensemble des charges, nous allons pouvoir inscrire les recettes que nous sommes sûrs de pouvoir comptabiliser. Puis en gros le delta, c'est les rentrées d'impôts, et puis en fonction du volume de rentrées d'impôts dont nous avons besoin, nous devons inscrire une quotité, sur laquelle la population de Moutier d'ailleurs devra se prononcer au courant de l'année 2025. Parce qu'il y aura une modification. Pour le moment nous n'avons pas de quotité, des scénarios possibles, mais pas de quotité. Et je précise quand même, parce que cela me paraît important, qu'il n'est pas possible de comparer la quotité qu'on a aujourd'hui dans le canton de Berne, qui est à 1.94 si je ne dis pas d'erreur, avec la future quotité jurassienne, qui sera nécessairement plus haute que 1.94, notamment eu égard au fait que la répartition des charges canton commune n'est pas la même, et que dans le canton de Berne, vous avez une quotité cantonale qui est à 3.06. Et là encore il faudra vérifier parce que je ne suis pas le responsable du dicastère, mais je crois que c'est 3.06 la quotité cantonale, alors que la quotité cantonale jurassienne est à 2.85. Donc quelque part quand la population paie ses impôts, la part d'argent qui revient au canton est plus importante dans le canton de Berne que dans le canton du Jura, et donc inversement, la part d'argent qui revient à la commune sera plus importante dans le canton du Jura qu'elle ne l'est aujourd'hui dans le canton de Berne.

A peu de choses près, nécessairement nous aurons une quotité qui sera supérieure à 1.94, ne serait-ce que pour avoir des recettes similaires à ce que nous avons aujourd'hui. Mais, à contrario, ça veut dire que les impôts que vous paierez au canton ils seront plus bas. Mais tout ça pour vous dire qu'on n'a pas le chiffre exact pour le moment.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. Mme Pascale Gerber vous déclarez-vous satisfaite, partiellement satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

De sa place, Mme Pascale Gerber se déclare partiellement satisfaite de la réponse donnée.

M. le Président : Nous passons aux questions orales de Mme Pauline Weiss, qui s'est annoncée pour deux questions orales.

Mme Pauline Weiss : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'ai deux questions qui concernent les infrastructures. La première pour la place de jeux de la piscine, qui devient gentiment vieille et dangereuse pour les enfants. Je voulais savoir s'il y avait un projet de refaire ou de rénover cette place de jeux.

Et puis la deuxième c'est concernant la place en béton de Chantemerle, la place multi sports, qui là aussi est très endommagée, qui a beaucoup de trous, est-ce que c'est aussi prévu que quelque chose soit fait ? Merci.

M. le Président : Merci Mme Pauline Weiss. Pour le Conseil municipal, M. Pierre Coullery, vous avez la parole.

M. Pierre Coullery : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Pour vous répondre, Mme Weiss, il y a deux choses. La première chose c'est la place de jeux de la piscine, alors ça c'est un processus qui est parti, qui est en cours, malheureusement je crois que le matériel met du temps à arriver, il y a un décalage dans le temps. Donc je crois que ça va se faire, d'après ce qu'on m'a expliqué ça devrait commencer d'ici la fin de l'année les travaux, donc ça ne sera pas fait pour cette saison ici de la piscine, mais normalement pour la prochaine ça devrait être fonctionnel, cette nouvelle place de jeux.

Et puis concernant Chantemerle, par rapport à la réfection de la place de Chantemerle, donc là je sais qu'il y avait eu à l'époque un crédit cadre au niveau du Conseil de Ville qui avait été voté. C'est un projet qui est prévu, maintenant les choses se font un peu par ordre de priorité, comme elles peuvent se faire, et puis ce projet-là et bien il va se faire d'ici quelque temps, mais je ne peux pas vous dire quand. Ce n'est pas encore prévu, en tout cas pour l'année prochaine. Peut-être pour l'année suivante, mais en tout cas c'est quelque chose qui doit se faire, ça c'est prévu.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. Mme Pauline Weiss vous déclarez-vous satisfaite, partiellement satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

De sa place, Mme Pauline Weiss se déclare satisfaite des deux réponses données.

M. le Président : Nous avons aussi M. Patrizio Robbiani qui s'est encore annoncé pour une question orale. Je lui cède la parole et j'en profite pour saluer l'arrivée de M. Pascal Eschmann, un peu tardivement.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je pensais avoir une communication de M. Girardin, Conseiller municipal, en rapport à ma question pour le conteneur à Chantemerle, parce que j'ai fait une question orale le 26 février, j'en ai refaite une sur le même thème le 27 mai, et je pensais avoir une réponse, de savoir s'il va se faire quelque chose en rapport à ce conteneur, parce que ça coule toujours. Aujourd'hui je ne suis pas allé voir, mais honnêtement, ça serait quand même bien d'assainir ce coin, parce que sur la route ce n'est vraiment pas beau. Si je peux avoir une réponse ce soir, ça serait bien. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. M. Stéphane Girardin s'était annoncé pour vous répondre plus tard, on lui a demandé de le faire dans les divers. Je ne sais pas si M. Girardin vous souhaitez intervenir maintenant vu que la question vous est reposée ? Vous avez la parole en tous les cas.

M. Stéphane Girardin : M. Robbiani j'ai pris connaissance de votre renouvellement de question orale lors du dernier Conseil de Ville. Je peux vous assurer que j'ai tenu ma promesse et que dès le lendemain j'en ai informé la voirie. Ils ont d'abord passé simplement

la balayeuse avec la rampe de lavage, mais rien n'est parti. Il faut savoir que cette tache elle est incrustée dans le goudron et puis c'est difficile à nettoyer. Ils sont en train de se renseigner afin de savoir avec quel produit ils pourraient désincruster cette coulée. Par contre leur emploi du temps est bien rempli ces temps, et j'avoue que cette tâche, au sens propre, n'est pas leur ultime priorité. Mais ça sera fait rassurez-vous. Je tiens ici à vous informer aussi simplement que ces tâches pourraient être évitées en égouttant les bouteilles avant de les jeter.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Patrizio Robbiani vous déclarez-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Patrizio Robbiani se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.

13. Divers

M. le Président : Y a-t-il des divers ? M. Stéphane Girardin vous avez la parole.

M. Stéphane Girardin : Toujours pour M. Robbiani. J'ai pris connaissance que vous aviez une question concernant l'ancien point de récolte de la halle aux marchandises. Je peux vous informer, on a reçu la pétition, et nous la traiterons au Conseil municipal pas plus tard que demain. Cependant, nous n'avons pas attendu cette pétition pour chercher une solution, solution difficile à trouver de par le manque de terrain disponible et la topographie de cette partie de la ville. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot, nous ferons tout pour trouver une solution. Bonne soirée.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. Nous sommes toujours dans les divers, y a-t-il d'autres point à relever ? Ça ne semble pas être le cas, si bien qu'à 20 h 18 je déclare cette séance levée et je vous remercie. Je vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 20 h 18

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

B. Eschmann

V. Simonin